Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231012-DEC202393-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

12 OCT 2023

DEC202393
FINANCES ;
Signature d'un contrat de prestation technique son et lumière pour le spectacle du 21 octobre 2023

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU la décision d'organiser un diner-spectacle le samedi 21 octobre dans le cadre de la saison culturelle 2023,

VU la nécessité d'une prestation son et lumière spécifique pour le bon déroulement du spectacle

CONSIDERANT la proposition de l'association Madgeek pour la prestation technique son et lumière

DECIDE la signature d'un contrat avec l'association Madgeek pour un montant de 1 480 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)